



Communiqué

Date: 14.02.2018

Compte 2017: excédent dû à une hausse des recettes de l'impôt anticipé

En 2017, le compte de la Confédération se solde par un excédent ordinaire étonnamment élevé de 2,8 milliards de francs. Cette nette amélioration par rapport au budget est due principalement à des recettes de l'impôt anticipé plus élevées que prévu. Lors de sa séance du 14 février 2018, le Conseil fédéral a pris connaissance avec satisfaction des résultats du compte et définit le cadre financier du prochain processus budgétaire. Les perspectives pour les années 2019 à 2021 se sont un peu améliorées, mais la marge de manœuvre ne suffit pas à couvrir les besoins financiers pour les réformes et les projets actuellement en discussion.

Le budget 2017 prévoyait un déficit de 250 millions, mais la situation était déjà meilleure dans les deux extrapolations réalisées l'année dernière. Cette tendance s'est encore fortement accentuée vers la fin de l'année, conduisant à un excédent de 2,8 milliards.

Tableau 1: compte de financement 2017

en millions de francs	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Écart par rapport au	
				B	C en %
Recettes ordinaires	67 441	68 418	71 087	2669	5,4%
Dépenses ordinaires	66 970	68 668	68 288	-380	2,0%
Résultat ordinaire du compte de financement	470	-250	2799	3049	
Recettes extraordinaires	478	-	177	177	
Dépenses extraordinaires	-	-	-	-	
Résultat du compte de financement	949	-250	2976	3226	

Remarque: les chiffres concernant 2016 ont été adaptés rétroactivement en raison de modifications dans la présentation des comptes (optimisation du modèle comptable, provision pour l'impôt anticipé).

Les **recettes** sont supérieures de 3,9 % aux valeurs budgétisées pour 2017. Le produit de l'impôt anticipé notamment affichait une hausse de 2,0 milliards (+ 32,4 %) à la fin de l'année. Cette forte croissance ne pouvait être prévue. D'une part, des rentrées plus importantes qu'attendu sont venues des dividendes. D'autre part, les remboursements n'ont pas augmenté au même rythme. Une provision dont les Commissions des finances vont prendre connaissance a été constituée en vue de réduire la charge des futurs remboursements (voir annexe). D'autres recettes supplémentaires ont été enregistrées au titre de l'impôt fédéral direct (+ 0,8 milliard) alors que le produit de la taxe sur la valeur ajoutée est inférieur au montant budgétisé (- 0,4 milliard).

En ce qui concerne les **dépenses**, la différence par rapport aux prévisions budgétaires est plutôt faible (- 0,6 %) et clairement en dessous de la moyenne de ces dix dernières années (- 2,0 %). Les écarts les plus importants concernent la prévoyance sociale (- 333 millions), le trafic (- 155 millions) ainsi que la formation et la recherche (- 111 millions). Par contre, les dépenses inscrites au budget pour les parts aux recettes de la Confédération ont été dépassées en raison des recettes supplémentaires de l'impôt anticipé et de l'impôt fédéral direct (432 millions).

Des **recettes extraordinaires** ont été réalisées pour un montant de 177 millions. La Commission de la concurrence a encaissé des amendes à hauteur de 99 millions. De plus, 78 millions ont été encaissés dans le cadre de la liquidation concordataire de Swissair. Si l'on prend en considération les recettes extraordinaires réalisées en 2017, le compte 2017 se solde par un excédent de tout juste 3 milliards.

Début 2017, le **modèle comptable** a été **optimisé**. Depuis lors, les agios sont répartis sur la durée des emprunts fédéraux et ne sont plus comptabilisés uniquement l'année d'émission. C'est pourquoi les agios qui n'ont pas encore été amortis sont venus augmenter la dette brute. La dette a passé de 98,8 milliards à fin 2016 à 104,2 milliards, la **dette brute** s'élevant ainsi à 105,2 milliards en 2017.

Évaluation de la situation budgétaire

Lors de sa séance, le Conseil fédéral a également fixé le cadre financier du processus d'élaboration du prochain budget. Le plan financier 2019-2021 mis à jour présente des excédents pour 2019 et 2020 (un peu plus d'un milliard pour chaque année) comme pour 2021 (1,9 milliard). L'amélioration des résultats structurels s'explique principalement par la révision à la hausse des estimations de recettes. En effet, le produit de l'impôt anticipé surtout, mais également ceux de l'impôt fédéral direct et de la taxe sur la valeur ajoutée devraient être plus élevés que ce qui était attendu en été 2017.

Tableau 2: chiffres actualisés

en milliards de francs	Budget	Écart en %	Plan financier	Plan financier	Écart en %
	2019	B18-19	2020	2021	B18-21
1 Recettes	73,5	3,0%	75,4	77,6	2,9%
2 Facteur conjoncturel	0,997		0,997	1,000	
3 Plafond dép. selon frein à l'endett. [1*2]	73,3	2,6%	75,2	77,6	2,8%
4 Dépenses	72,2	1,6%	74,1	75,7	2,1%
Solde de financement [1-4]	1,3		1,2	1,9	
Déficit / Excédent conjoncturel [1-3]	0,2		0,2	-	
Solde structurel [3-4]	1,1		1,0	1,9	
p.m. Solde structurel selon PF 2019-2021	-0,1		0,5	1,0	

Bien que fondamentalement positives, les perspectives doivent être relativisées. D'une part, l'évolution future des recettes de l'impôt anticipé est incertaine. D'autre part, des réformes et des projets actuellement en discussion devraient conduire à des charges supplémentaires se chiffrant en milliards à partir de 2021. Si l'on tient compte de ces projets, la marge de manœuvre disparaît en 2021, laissant place à un déficit structurel de quelques milliards.

Renseignements:

Philipp Rohr, responsable de la communication,
Administration fédérale des finances AFF
n° tél. +41 58 465 16 06, philipp.rohr@efv.admin.ch

Peter Minder, responsable de la communication,
Département fédéral des finances DFF
n° tél. +41 58 462 63 01, peter.minder@gs-efd.admin.ch

Département responsable:

Département fédéral des finances DFF

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Aperçu des principales évolutions en matière de recettes et de dépenses en 2017
- Graphiques concernant le compte 2017